

LA MIGRATION VERS LA DIFFUSION NUMERIQUE TERRESTRE EN ALGERIE

Le passage de l'Algérie au tout numérique et sa pleine intégration dans la société de la communication, constituent un objectif majeur pour les pouvoirs publics algériens.

Le secteur de la communication a mis en œuvre une stratégie de développement du numérique en Algérie qui s'articule autour d'une multitude d'applications, matérialisée par des options technologiques et la mise en place d'un dispositif réglementaire adapté à la nouvelle configuration projetée.

Après avoir concrétisé la migration vers la diffusion numérique par satellite depuis une quinzaine (15) d'années, le secteur de la communication s'est attelé, à travers l'Etablissement Public de Télédiffusion d'Algérie, TDA, à l'introduction et à la généralisation d'un premier réseau de Télévision Numérique Terrestre, appelée communément TNT.

Cette technologie présente de grands avantages pour les nations. Elle leur donne la possibilité de garantir la souveraineté nationale en matière de télédiffusion mais aussi de diversifier les plateformes de distribution des contenus autre que la diffusion par satellite, notamment pour ce qui est du respect de la réglementation relative au contenu national.

Le premier réseau TNT qui diffuse un bouquet composé des 05 chaînes TV publiques de l'EPTV (Etablissement Public de Télévision), ainsi qu'une sixième capacité disponible, offre une qualité d'image et de son largement supérieure à celle de la diffusion terrestre analogique. Ainsi, ce réseau TNT est appelé à termes à remplacer le réseau de télévision analogique terrestre diffusant actuellement la chaîne nationale terrestre.

En ce qui concerne le déploiement du réseau entamé fin 2009, 145 émetteurs TNT ont été mis en service à ce jour à travers le territoire national, permettant ainsi d'atteindre un taux de couverture de l'ordre de 85% de la population nationale. Certaines Wilayates (Départements)

enregistrent même des taux de couverture dépassant 90% de la population : Alger (97%), Oran (99%), Constantine (96%), Annaba (98%), Blida (97%) et Sidi Bel Abbes (93%). Le taux de couverture national sera porté à 95% avec la finalisation des projets en cours.

Il y a lieu de noter que la mise en œuvre de réseau TNT a connu des contraintes liées principalement à la réalisation des infrastructures et la topographie du territoire dans les régions montagneuses qui nécessite la multiplication des sites de diffusion.

Il est important de signaler que cette migration vers la TNT et l'arrêt de la diffusion analogique terrestre, en plus d'une évolution technologique, s'inscrit aussi dans le cadre des Accords de l'Union Internationale des Télécommunication, IUT, organisme spécialisé des Nations-Unis. Ces Accords ratifiés par l'Algérie, fixe au 17 juin 2020 l'arrêt de la diffusion TV terrestre analogique.

Pour faire face à cette échéance internationale, le secteur de la communication a mis en place une stratégie et une planification en collaboration avec les autres secteurs concernés, notamment le secteur des télécommunications et des technologies de l'information ainsi que le secteur de l'industrie, à travers la mise en place le 14 mars 2009, sur décision de Monsieur le Premier Ministre et sous la présidence du Ministère de la Communication, d'un Comité National de Stratégie Numérique (CNSN).

Ce comité est chargé d'étudier les différents volets liés à cette migration, notamment les volets technologiques, réglementaires, le contenu ainsi que le dividende numérique en termes de fréquences induit par cette migration vers la TNT.

Dans cette optique, des actions concrètes ont été réalisées dans le cadre des recommandations du Comité National de Stratégie Numérique et par le biais de plusieurs journées d'études qui ont regroupé les différents acteurs de la filière électronique grand public. Néanmoins, même si ces actions ont connu un certain résultat probant du fait de la disponibilité de certains équipements de réception TNT, les industriels adhèrent partiellement à cette démarche de production locale et le justifient par le manque de rentabilité liée à l'absence de marché.

Cette situation s'est traduite par une offre limitée de téléviseurs intégrant des décodeurs TNT et une absence quasi-totale d'antennes de réception terrestre, communément appelé antennes « râteaux » et de décodeurs TNT externes pour les téléviseurs non pourvus.

La résolution de cette problématique liée aux équipements de réception permettra de lancer une campagne de communication de grande envergure en vue de vulgariser la TNT et sensibiliser la population à l'acquisition des équipements adéquats.

Comme il a été mentionné, le premier bouquet TNT diffuse actuellement les chaînes publiques. L'ouverture de paysage médiatique, consacrée par la Loi organique n°12-05 du 12 janvier 2012 relative à l'information, induira des changements importants dans le secteur de l'audiovisuel en Algérie. Ceci se traduira par la nécessité d'accélérer la migration vers de nouvelles technologies numériques pour ainsi répondre aux besoins futurs en matière de diffusion des nouvelles chaînes télévisuelles et radio-sonores.

Ainsi, dans cette perspective, la réalisation d'un deuxième réseau TNT, pour la diffusion d'un nouveau bouquet de chaînes télévisuelle est en cours de préparation.

Ce futur réseau TNT sera basé sur les dernières normes technologiques en vue de permettre la diffusion du plus grand nombre de chaînes possibles, techniquement parlant.

Le nombre de chaîne pouvant être diffusé dépend non seulement des normes technologiques utilisées, mais aussi et surtout du format choisi, soit qualité standard SD ou soit la haute définition HD, ainsi que des thématiques des chaînes diffusées. A titre d'exemple, une chaîne de sport nécessite plus de capacités qu'une chaîne généraliste, et encore plus si elle est diffusée en HD, au détriment du nombre de chaîne pouvant être diffusées dans ce deuxième bouquet TNT.

Une des étapes critiques de ce saut technologique qui façonnera l'audiovisuel de demain, est la mise hors service des émetteurs TV analogiques dont la date a été fixée au 17 juin 2020 par l'UIT comme il a été déjà mentionné.

Cette décision qui relève de la souveraineté nationale sera confirmée et formalisée par la plus haute autorité du pays. Une campagne de communication, de vulgarisation et de sensibilisation d'envergure doit accompagner cette extinction de la TV analogique.

Outre, le fait de tourner la page de cette ère analogique, cette extinction, communément appelée Switch-Off analogique, ouvrira des perspectives stratégiques pour la nation et pour le secteur de l'audiovisuel en particulier, du fait qu'elle permettra le déploiement de la radio numérique terrestre, RNT, par la réutilisation des fréquences TV analogiques libérées, et ce, conformément aux Accords internationaux de l'UIT.

Cette seconde transition, après celle de la TNT, représente donc la prochaine étape qui nous mènera vers une diffusion dite « tout numérique ».